

# **PERSONNES NON-ADMISSIBLES ET PERSONNES EXPULSEES**

**(INAD – DEPO)**

Présenté par  
**Daniel Hermann MILAN**

Directeur du Contrôle Sûreté et Facilitation  
Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)  
de Côte d'Ivoire

# Définition

- ***Personne non admissible (INAD)***: Personne dont l'admission dans un État est ou sera refusée par les autorités de cet État.
- ***Personne expulsée (DEPO)***: Personne qui, ayant été admise légalement dans un État par ses autorités, ou étant entrée dans un État illégalement, reçoit ultérieurement l'ordre formel des autorités compétentes de quitter cet État.

# Différences

- INAD: coût du refoulement pris en charge par l'exploitant d'aéronef
- DEPO: coûts, obligations et responsabilités liés au refoulement incombent à l'Etat

# INAD: procédure de refoulement

- Notification de non-admissibilité
- Ordre de refoulement
- Lettres explicatives

Obligation des Etats à retirer à l'INAD tout document frauduleux, falsifié, faux ou d'un imposteur

# INAD: responsabilité de l'Etat et de l'exploitant d'aéronef

- Informer l'exploitant d'aéronef de tous problèmes potentiels liés au transport de l'INAD
- Assurer une escorte si nécessaire (Etat ou exploitant d'aéronef selon les cas)
- Assurer les coûts de la garde et des soins de l'INAD (Etat ou exploitant d'aéronef selon les cas)

# INAD: Lieu de refoulement

- Point où l'INAD a commencé son voyage
  - Etat de départ
  - Etat de transit si l'INAD y a effectué des formalités d'immigration (même pour quelques heures)
- Tout autre emplacement où l'INAD est admissible
  - Etat dont l'INAD est un ressortissant
  - Etat de résidence légitime

# INAD: acceptation de l'INAD et amendes

- Obligation des Etats ci-dessus cités d'accepter, aux fins de vérification, l'INAD
- Acceptation de la lettre explicative et des autres documents émis par l'Etat qui refoule
- Pas d'amende aux exploitants d'aéronefs ayant transportés des personnes non munies des documents requis s'ils peuvent démontrer avoir pris des précautions suffisantes pour vérifier que ces personnes avait les bons documents

# DEPO: Rappel

- ***Personne expulsée (DEPO)***: Personne qui, ayant été admise légalement dans un État par ses autorités, ou étant entrée dans un État illégalement, reçoit ultérieurement l'ordre formel des autorités compétentes de quitter cet État.
- Transport aérien est la méthode la plus simple et rapide d'expulser une personne



# DEPO: Responsabilité de l'Etat qui expulse

- Remise d'un ordre d'expulsion indiquant le nom de l'Etat de destination
- Evaluation du risque et/ou fourniture de tout autre renseignement pertinent à l'exploitant d'aéronefs afin d'évaluer le risque pour la sûreté du vol
- Transmission des noms et nationalités de tous agents d'escorte
- Choix dans la mesure du possible d'un vol direct sans escale pour l'expulsion

# DEPO: Responsabilité de l'Etat qui expulse

- Fourniture à l'exploitant d'aéronef des documents officiels requis par l'Etat de destination du DEPO
- Endossement de tous les coûts, obligations et responsabilités liés à l'expulsion
- Arrangement par voie diplomatique ou autre pour assurer l'admission du DEPO dans l'Etat de destination

# DEPO: obligation de l'Etat de destination

- Admission sur son territoire de ses nationaux qui ont été expulsés d'un autre Etat
- Admission sur son territoire d'un DEPO ayant une résidence valide

# Document de voyage de remplacement

Coopération des Etats entre eux pour donner suite aux demandes d'émission de documents de voyage aux fins du refoulement d'INAD et de DEPO

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**